C-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *JOHN COCKERILL HAMON*

Forme juridique: *Société anonyme*

Adresse: *RUE JEAN POTIER* N°: *1* Boîte:

Code postal: *4100* Commune: *Seraing*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Liège, division Verviers*

Adresse Internet[1]:

Adresse e-mail[1]:

Numéro d'entreprise *0787.803.415*

DATE *29 / 06 / 2022* de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

[X] les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du *05 / 02 / 2024*

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du *29 / 06 / 2022* au *31 / 12 / 2022*

l'exercice précédent des comptes annuels du / / au / /

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** ~~ne sont pas~~[2] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: *46* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.4, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.1, 6.5.2, 6.6, 6.8, 6.12, 6.15, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14*

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

1 Mention facultative.

2 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

yves HONHON
Rue du Batty 31, 4000 Liège, Belgique
Président du Conseil d'Administration
29/06/2022 - 24/04/2024

ANNE-FRANCOISE LAIME
RUE MAURICE BERTAUX 15, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, France
Administrateur
29/06/2022 - 05/02/2024

Stéphane Vandepoortaele
Rue du Parc Villemomble 30, 93250 Villemomble , France
Administrateur délégué
11/08/2022 - 24/04/2024

DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SRL
N°: 0429.053.863
Gateway Building-Luchthaven Brussel Nationaal 1 boîte J, 1930 Zaventem, Belgique
N° de membre: IRE-1986-B00025
Commissaire
29/06/2022 - 30/04/2025

Représenté(es) par:

Julie DELFORGE
(Commissaire)
Jean Gol 2, 4000 Liège, Belgique
N° de membre: IRE 2000-A02129

N°	0787.803.415	C-cap 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	*2.182.528*	
Immobilisations incorporelles	6.2	21	*2.021.917*	
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	*160.611*	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	*26.568*	
Mobilier et matériel roulant		24	*41.637*	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	*92.406*	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	*2.404.066*	.....
Créances à plus d'un an		29	.....	.....
Créances commerciales		290	.....	.....
Autres créances		291	.....	.....
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	*997.364*	.....
Stocks		30/36	.....	.....
Approvisionnements		30/31	.....	.....
En-cours de fabrication		32	.....	.....
Produits finis		33	.....	.....
Marchandises		34	.....	.....
Immeubles destinés à la vente		35	.....	.....
Acomptes versés		36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution		37	*997.364*	.....
Créances à un an au plus		40/41	*940.679*	.....
Créances commerciales		40	*940.675*	.....
Autres créances		41	*4*	.....
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	.....	.....
Actions propres		50	.....	.....
Autres placements		51/53	.....	.....
Valeurs disponibles		54/58	*466.023*	.....
Comptes de régularisation	6.6	490/1	.....	.....
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	*4.586.594*	.....

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	*1.770.002*	.....
Apport	6.7.1	10/11	*1.900.000*	.....
Capital		10	*1.900.000*	.....
Capital souscrit		100	*1.900.000*	.....
Capital non appelé [4]		101	.....	.....
En dehors du capital		11	.....	.....
Primes d'émission		1100/10	.....	.....
Autres		1100/19	.....	.....
Plus-values de réévaluation		12	.....	.....
Réserves		13	.....	.....
Réserves indisponibles		130/1	.....	.....
Réserve légale		130	.....	.....
Réserves statutairement indisponibles		1311	.....	.....
Acquisition d'actions propres		1312	.....	.....
Soutien financier		1313	.....	.....
Autres		1319	.....	.....
Réserves immunisées		132	.....	.....
Réserves disponibles		133	.....	.....
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	*-129.998*	.....
Subsides en capital		15	.....	.....
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [5]		19	.....	.....
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	.....	.....
Provisions pour risques et charges		160/5	.....	.....
Pensions et obligations similaires		160	.....	.....
Charges fiscales		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien		162	.....	.....
Obligations environnementales		163	.....	.....
Autres risques et charges	6.8	164/5	.....	.....
Impôts différés		168	.....	.....

4 Montant venant en déduction du capital souscrit

5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	*2.816.592*	.....
Dettes à plus d'un an	6.9	17	.....	.....
Dettes financières		170/4	.....	.....
Emprunts subordonnés		170	.....	.....
Emprunts obligataires non subordonnés		171	.....	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	.....	.....
Etablissements de crédit		173	.....	.....
Autres emprunts		174	.....	.....
Dettes commerciales		175	.....	.....
Fournisseurs		1750	.....	.....
Effets à payer		1751	.....	.....
Acomptes sur commandes		176	.....	.....
Autres dettes		178/9	.....	.....
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	*2.816.592*	.....
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	.....	.....
Dettes financières		43	.....	.....
Etablissements de crédit		430/8	.....	.....
Autres emprunts		439	.....	.....
Dettes commerciales		44	*1.217.597*	.....
Fournisseurs		440/4	*1.217.597*	.....
Effets à payer		441	.....	.....
Acomptes sur commandes		46	*938.051*	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	*63.326*	.....
Impôts		450/3	*21.204*	.....
Rémunérations et charges sociales		454/9	*42.122*	.....
Autres dettes		47/48	*597.618*	.....
Comptes de régularisation	6.9	492/3	.....	.....
TOTAL DU PASSIF		10/49	*4.586.594*	.....

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	*2.301.537*	.....
Chiffre d'affaires	6.10	70	*406.218*	.....
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	*997.365*	.....
Production immobilisée		72	.....	.....
Autres produits d'exploitation	6.10	74	*897.954*	.....
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	.....	.....
Coût des ventes et des prestations		60/66A	*2.421.844*	.....
Approvisionnements et marchandises		60	*864.167*	.....
Achats		600/8	*864.167*	.....
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	.....	.....
Services et biens divers		61	*1.047.169*	.....
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	*264.054*	.....
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	*246.455*	.....
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	*-1*	.....
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	.....	.....
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	.....	.....
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	.....	.....
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	*-120.307*	.....

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	8.275	
Charges financières récurrentes	6.11	65	8.275	
Charges des dettes		650	7.325	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	950	
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-128.582	
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	1.416	
Impôts		670/3	1.416	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-129.998	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-129.998	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	*-129.998*	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	*-129.998*	.....
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	.....	.....
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	.....	.....
sur l'apport	791	.....	.....
sur les réserves	792	.....	.....
Affectation aux capitaux propres	691/2	.....	.....
à l'apport	691	.....	.....
à la réserve légale	6920	.....	.....
aux autres réserves	6921	.....	.....
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	*-129.998*	.....
Intervention des associés dans la perte	794	.....	.....
Bénéfice à distribuer	694/7	.....	.....
Rémunération de l'apport	694	.....	.....
Administrateurs ou gérants	695	.....	.....
Travailleurs	696	.....	.....
Autres allocataires	697	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	2.249.999	
Cessions et désaffectations	8032	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	2.249.999	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	228.082	
Repris	8082	.....	
Acquis de tiers	8092	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	228.082	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	2.021.917	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	28.984	
Cessions et désaffectations	8172	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	28.984	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	.....	
Acquises de tiers	8222	.....	
Annulées	8232	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	.....	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	2.415	
Repris	8282	.....	
Acquis de tiers	8292	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	2.415	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	26.568	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	50.000	
Cessions et désaffectations	8173	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	50.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	.....	
Acquises de tiers	8223	.....	
Annulées	8233	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	.....	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	8.363	
Repris	8283	.....	
Acquis de tiers	8293	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	8.363	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	41.637	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	100.000	
Cessions et désaffectations	8175	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	100.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Actées	8215	.....	
Acquises de tiers	8225	.....	
Annulées	8235	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245	.....	
Plus-values au terme de l'exercice	8255	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	7.594	
Repris	8285	.....	
Acquis de tiers	8295	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	7.594	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	92.406	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	*xxxxxxxxxxxxxxx*	.....
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	*1.900.000*	

	Codes	Valeur	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
ACTIONS ORDINAIRES SDVN		*1.900.000*	*1.900*
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Actions nominatives	8702	*xxxxxxxxxxxxxx*	*1.900*
Actions dématérialisées	8703	*xxxxxxxxxxxxxx*	.....

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	.....	*xxxxxxxxxxxxxx*
Capital appelé, non versé	8712	*xxxxxxxxxxxxxx*	.....
Actionnaires redevables de libération			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	.....
Nombre d'actions correspondantes	8722	.....
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	.....
Nombre d'actions correspondantes	8732	.....
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	.....
Montant du capital à souscrire	8741	.....
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	.....
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	.....
Montant du capital à souscrire	8746	.....
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	.....
Capital autorisé non souscrit	8751	.....

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	.....
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	.....
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	.....
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	.....

	Exercice
Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
JOHN COCKERILL HAMON SARL *FR32529859241* *CHARLES MICHELS 84, 93284 SAINT-DENIS, France*	*ACTIONS*	*1.900*		*100*

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 179 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	*21.205*
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 179 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	*42.122*

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Wet Energy and Dry		*406.218*	
Ventilation par marché géographique			
Belgique		*406.218*	
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	*12*	
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	*4,7*	
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	*4.600*	
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	*170.961*	
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	*44.003*	
Primes patronales pour assurances extralégales	622	*8.515*	
Autres frais de personnel (+)/(-)	623	*40.575*	
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	635	.....	.....
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	.....	.....
Reprises	9111	.....	.....
Sur créances commerciales			
Actées	9112	*-1*	.....
Reprises	9113	.....	.....
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	.....	.....
Utilisations et reprises	9116	.....	.....
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	.....	.....
Autres	641/8	.....	.....
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	*1*	.....
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	*8,3*	.....
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	*8.085*	.....
Frais pour la société	617	*353.141*	.....

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
AUTRES CHARGES FINANCIERES		*950*	

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	*1.416*
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	*1.416*
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	.....
Suppléments d'impôts estimés	9137	.....
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	.....
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	.....
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	.....
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises (+)/(-)		*27.840*
.....		.....
.....		.....
.....		.....

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	*103.574*
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	*103.574*
Autres latences actives		
.....		.....
.....		.....
.....		.....
Latences passives	9144	.....
Ventilation des latences passives		
.....		.....
.....		.....
.....		.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	*186.789*	.....
Par la société	9146	*67.533*	.....
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	*43.925*	.....
Précompte mobilier	9148	.....	.....

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Les dirigeants, les cadres, les employés-barémisés et les ouvriers bénéficient d'un régime de retraite et d'un régime de décès avant retraite, spécifiques pour chaque population. Les régimes spécifiques sont gérés par une ASBL composée de représentants patronaux et de représentants syndicaux.
Ces régimes sont couverts par des cotisations patronales, auxquelles s'ajoutent le cas échéant une contribution personnelle selon les termes de règlements en vigueur pour chaque régime.
JOHN COCKERILL HAMON SA a conclu un contrat d'assurance de rente auprès de Monument Assurance Belgium NV. Un fonds de financement a été constitué, ce fonds sera alimenté par des cotisations de John Cockerill Hamon SA au cas où les prélèvements sur le fonds seraient plus importants que prévu.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME	Codes	Exercice
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	.....
Bases et méthodes de cette estimation		
.....		
.....		
.....		
.....		

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN **A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN **(dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	*10.000*
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION John Cockerill Hamon SA

1. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations.

2. Conversion des opérations, actifs, passifs, droits et engagements libellés en devises étrangères. Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la date de l'opération. En fin d'exercice les actifs, passifs, droits et engagements monétaires sont convertis au taux de la clôture. Les écarts de conversion résultant de l'application de cette méthode, ainsi que les différences de change réalisées, sont pris en résultat.

3. Frais d'établissement. Les frais d'établissement comprennent des frais d'augmentation de capital et d'émission d'emprunt, des coûts de démarrage relatifs aux investissements ainsi que les frais de restructuration. Ces frais sont amortis sur une période de 5 ans, à l'exception des frais d'émission d'emprunts qui sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné.

4. Immobilisations incorporelles. Les frais de développement peuvent être portés à l'actif du bilan. Ces immobilisations doivent être identifiables et doivent générer des avantages économiques futurs. La notion de " développement " est définie comme la mise en oeuvre concrète de conceptions ou d'études pour la production de matériaux, d'appareils, de produits, de procédés, de systèmes ou de services nouveaux ou considérablement améliorés, en application de découvertes réalisées ou de connaissances acquises, avant le commencement d'une production commercialisable Les frais de développement sont amortis en 5 ans. Concessions, brevets, licences,…, etc. Les concessions, brevets, licences,…,etc comprennent les brevets, licences et marques qui sont la propriété de l'entreprises ainsi que valeur d'acquisition des droits d'exploitation de brevets, licences et marques appartenant à des tiers. Ces actifs sont évalués à leur valeur d'acquisition et amortis sur leur durée de vie économique. (c)Goodwill Le goodwill est constitué de la différence entre le coût d'acquisition d'une branche d'activité dans la mesure où il excède la somme des valeurs réelles des éléments actifs et passifs qui la compose. Le goodwil est amorti sur 5 ans.

5. Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition qui comprend, outre le prix d'achat, les coûts accessoires nécessaires à la mise en exploitation de celles-ci. Les intérêts intercalaires sont compris dans la valeur d'acquisition lorsque la construction ou l'acquisition du bien immobilisé s'étend sur une longue période Les immobilisations mises hors exploitation ou destinées à la revente sont reprises en " Autres immobilisations corporelles ". Les immobilisations détenues en location financement sont portées à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur base de leur durée d'utilisation probable lesquelles sont résumées ci-après : Durée d'utilisation probable (en années) Terrains Néant Bâtiments :5% Machines, installations et matériel : Minimum 10%- Maximum 20% Mobilier et matériel de bureau : Minimum 20% - Maximum 33% Matériel roulant : Minimum 20% - Maximum 33%.

Les frais accessoires sur immobilisations corporelles sont amortis selon la même règle que les dépenses principales.

Sur les immobilisations en cours et les avances s'y rapportant, des amortissements peuvent être pratiqués s'ils sont fiscalement admis.

La première annuité d'amortissement fait l'objet d'une réduction prorata temporis.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de modifier la règle établie dans les cas suivants :

- Un amortissement exceptionnel peut être appliqué sur les immobilisations qui cessent d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, de façon à en aligner la valeur réelle sur la valeur probable de réalisation.
- Un amortissement accéléré peut être appliqué, conformément aux dispositions fiscales prévues, sur les immobilisations pour lesquelles la Société bénéficie de l'aide de l'Etat dans le cadre des lois d'expansion économique.

Le Conseil d'Administration peut décider de procéder à la réévaluation d'immobilisations corporelles, si celles-ci présentent une plus-value certaine et durable, par rapport à leur valeur comptable.

Les plus-values actées en application de ces décisions sont imputées directement à la rubrique III du passif "Plus-Values de Réévaluation".

Le montant de réévaluations est porté à l'actif et ventilé dans les rubriques concernées. Il est amorti suivant les règles définies pour les immobilisations corporelles.

6. Immobilisations financières Les participations, actions et parts sont évaluées au coût d'acquisition et font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value durable. Les créances reprises dans les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale ; elles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.
7. Stocks et commandes en cours d'exécution Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Le degré d'avancement du contrat est déterminé par référence aux composantes majeures du contrat (design, engineering, achats et montage). Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable, les produits ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront probablement recouvrables. Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Les produits du contrat incluent le montant initial du contrat tel que convenu entre les parties, les modifications dans les travaux du contrat tel qu'agrées entre les parties ainsi que les primes de performance et les réclamations dans la mesure où ces dernières seront acceptées et où il est possible de les évaluer de manière fiable. Les coûts du contrat incluent, outre les charges en relation directe avec le contrat, les charges liées à l'activité des contrats de manière générale et qui peuvent être affectés au contrat de manière raisonnable. Les coûts encourus pour conclure le contrat sont inclus dans les charges du contrat s'ils peuvent être identifiés séparément et mesurés de manière fiable et s'il est probable que le contrat sera conclu. Les montants repris sous la rubrique " Commandes en cours d'exécution" correspondent aux coûts encourus plus les profits comptabilisés, moins la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires de tous les contrats en cours pour lesquels les coûts encourus plus les profits comptabilisés (moins les pertes comptabilisées) dépassent les facturations intermédiaires. Par ailleurs, les montants repris sous la rubrique " Acomptes reçus sur commandes " correspondent aux coûts encourus plus les profits comptabilisés, moins la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires pour tous les contrats en cours pour lesquels les facturations intermédiaires sont supérieures aux coûts encourus plus les profits comptabilisés (moins les pertes comptabilisées). La contrepartie de l'activation des frais de personnel, amortissements, quote-part de frais généraux est comptabilisée dans le chiffre d'affaires.
8. Dettes et créances Les dettes et créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réductions de valeur lorsque leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.
Les valeurs en devises sont évaluées sur base du dernier cours moyen pratiqué à la bourse de Bruxelles, à la clôture de l'exercice comptable.
9. Subsides en capital Les subsides en capital sont pris en résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations subsidiées.
10. Provision pour risques et charges Les provisions pour pensions, pré-pensions et obligation similaires ont été constitués compte tenu des législations en vigueur. Les provisions pour autres risques et charges sont constituées pour faire face aux engagements résultant De garanties techniques De litiges en cours De la restructuration de certaines activités
11. Impôt Les impôts courant sont comptabilisés conformément aux dispositions fiscales en vigueur.
12. Instruments financiers Les instruments financiers (swaps, forwards...) sont évalués à la juste valeur dans les comptes annuels.
13. Comptes de régularisation. L'inscription à ces comptes se fait à la valeur nominale, suivant documents ou autres données existants.
Les charges relatives à l'exercice en cours, dont le payement est différé, sont évaluées au montant afférent à l'exercice en cours.
Les revenus perçus au cours de l'exercice et liés en tout ou en partie, à l'exercice ultérieur, sont évalués en adoptant la règle proportionnelle.
Les charges exposées pendant l'exercice, mais imputables en partie à l'exercice suivant, sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Voir page suivante

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE JOHN COCKERILL HAMON SA
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Premier exercice social du 29 juin 2022 au 31 décembre 2022

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations, nous vous rapportons les faits qui ont marqué la vie de l'entreprise au cours de son premier exercice social commencé le 29 juin 2022 pour se clôturer le 31 décembre 2022.

1. FAITS SAILLANTS ET PERSPECTIVES

Activités opérationnelles

Les ventes et prestations de John Cockerill Hamon atteignent 2.301 K€ au cours de son premier exercice social.

L'activité de la société porte sur les activités de conception, fabrication, installation, mise en route et maintenance de systèmes destinés à refroidir l'eau ou à condenser la vapeur issue de centrales électriques, notamment nucléaires, ou de procédés industriels (chimiques, pétrochimiques, sidérurgiques, papeterie, sucrerie...).

En 2022, l'activité opérationnelle de John Cockerill Hamon SA a principalement porté sur la vente et réalisation de projets Wet Cooling.

Résultats commerciaux

Pour 2022, les inscriptions de commandes s'établissent à 1.526 K€.

Actions stratégiques

Le portefeuille de technologies de John Cockerill Hamon portant sur les activités de refroidissement est complémentaire à celui de la maison mère, John Cockerill SA. Cette complémentarité a permis la mise en place de synergies technologiques et commerciales entre les technologies de refroidissement de la société et le portefeuille de produits et services du Groupe John Cockerill, dans les énergies nucléaire et gaz-vapeur par exemples.

Investissements et frais de développement

La société a acquis certains actifs technologiques du Groupe Hamon à la suite de la faillite de la maison-mère belge. Ce rachat a porté sur le portefeuille de marques, l'ERP et certains logiciels liés à cet ERP, les brevets, les activités de customer services Benelux, la bibliothèque technique, les sites internet, les boites mails ainsi que des logiciels de dimensionnement.

La valeur brute d'acquisition de ces investissements incorporelles est de 2.250 K€ et la société a procédé à des amortissements pour un montant de 228 K€.

Perspectives

Nous considérons que les perspectives sont satisfaisantes car nous observons une volonté politique de réindustrialisation de l'Europe, ce qui sera une vraie opportunité pour John Cockerill Hamon SA car nos produits sont adaptés à un vaste panel d'industriels.

De plus, le marché de l'Energie est en plein développement ; les différents acteurs sont en recherche de nouvelles solutions de production agiles et fiables. Dans ce contexte, John Cockerill Hamon SA sera un partenaire important pour proposer les solutions techniques les plus efficaces.

Risques et incertitudes

Par la complexité et les montants des contrats, John Cockerill Hamon est exposé à différents risques, tels que :

- La fluctuation de devises lorsque les prix de vente et/ou les prix d'achat des matières et services ne sont pas libellés en euros. Ce risque est réduit par la conclusion de contrats de vente/achat à terme ;
- La capacité des fournisseurs et sous-traitants à respecter leurs engagements contractuels ;

- La participation, comme leader pour certains contrats, à des consortiums qui impliquent une solidarité des partenaires pouvant le cas échéant, entraîner le partage des risques ;
- La solidité et la surface financière des clients compte tenu de la diversité géographique de nos activités ;
- Les coûts à encourir en cas de réclamation en période de garantie après la réception provisoire. Ce risque est réduit par la constitution de provisions ;
- Le cours du pétrole et des matières premières, dont la fluctuation peut influencer fortement la conjoncture dans les activités de l'énergie ou de l'efficacité énergétique. Ce risque est réduit en partie par la fixation des prix d'achat dès la prise de commande ;
- L'impact de l'inflation qui touche essentiellement l'indexation des salaires, sujet sur lequel John Cockerill Hamon cherche des solutions pour réduire son exposition ;
- L'évaluation de la santé financière des clients et fournisseurs ;

2. BILAN

Actif

Les actifs immobilisés sont de 2.183 K€ à fin 2022.

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 2.022 K€. Les acquisitions 2022 se montent à 2.250 K€ et portent sur les immobilisations acquises auprès de l'ancien Groupe Hamon. Quant aux amortissements, la société a procédé au cours de l'année 2022 a des amortissements pour un montant de 228 K€.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 161 K€. La société a acquis auprès de l'ancien Groupe Hamon du matériel hardware et du mobilier d'exploitation pour 50 K€ ainsi qu'un droit de superficie portant sur l'immeuble situé à Drogenbos pour un montant de 100 K€. La société a également procédé à des nouvelles acquisitions pour un montant de 29 K€ portant sur de l'outillage. La société a acté des amortissements pour un montant de 18 K€.

Les stocks et commandes en cours d'exécution sont de 997 K€ et portent exclusivement sur les commandes en cours d'exécution.

Les créances commerciales, y compris les factures à émettre, se montent à 941 K€ dont des créances sur des sociétés du Groupe John Cockerill pour 455 K€.

Les valeurs disponibles en fin d'exercice sont de 466 K€.

Passif

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la société s'élèvent à 1.770 K€.

Le capital social souscrit ne varie pas et s'élève à 1.900 K€.

Le résultat de l'exercice à affecter s'élève à - 130 K€ et correspond à la perte de l'exercice.

Les dettes commerciales sont de 1.218 K€ dont 981 K€ vis-à-vis de sociétés du Groupe John Cockerill.

Les acomptes sur commandes sont regroupés en dettes à court terme, partant du principe que les acomptes sont dans leur grande majorité repris en chiffre d'affaires dans les 12 mois de leur perception. Ils sont de 938 K€ fin 2022.

Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 63 K€ dont 21 K€ de dettes fiscales non échues et 42 K€ de dettes salariales non échues.

Les autres dettes sont de 598 K€ et sont composées de 586 K€ de dettes en compte courant vis-à-vis de la maison mère et de 12 K€ de provisions extra-légales envers le personnel.

3. RESULTATS DE JOHN COCKERILL HAMON SA

Les ventes et prestations de l'exercice s'élèvent à 2.301 K€ dont 406 K€ de chiffre d'affaires, 997 K€ de variation des commandes en cours d'exécution et 898 K€ portant principalement sur la refacturation de fees.

La valeur ajoutée générée par l'entreprise en 2022 s'élève à 390 K€.

Le résultat d'exploitation de l'année est négatif et s'élève à - 120 K€.

Le résultat financier présente une perte de 9 K€ et est composé principalement de charges d'intérêts sur le compte courant vis-à-vis de la maison mère.

Après une charge d'impôts de 1 K€, l'exercice 2022 se clôture par une perte de 130 K€.

4. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Conformément à l'article 3:6 §1,6° du Code des Sociétés et des Associations1, le conseil d'administration prend acte que le bilan affiche une perte reportée et justifie de l'application des règles comptables de continuité sur la base des perspectives de développement de la société en tenant que :

- Le portefeuille de technologies de John Cockerill Hamon portant sur les activités de refroidissement est complémentaire à celui de la maison mère, John Cockerill SA. Cette complémentarité permet la mise en place de synergies technologiques et commerciales entre les technologies de refroidissement de la société et le portefeuille de produits et services du Groupe John Cockerill, dans les énergies nucléaire et gaz-vapeur par exemples. Ces synergies devraient encore s'accentuer au fil du temps.
- Les perspectives sont bonnes, il existe une volonté politique de réindustrialisation de l'Europe, ce qui sera une vraie opportunité pour John Cockerill Hamon SA car ses produits sont adaptés à un vaste panel d'industriels.
- Le marché de l'Energie est en plein développement, les différents acteurs sont en recherche de nouvelles solutions de production agiles et fiables. Dans ce contexte, John Cockerill Hamon SA sera un partenaire important pour proposer les solutions techniques les plus efficaces.

5. EXISTENCE DE SUCCURSALES ET DE BUREAUX COMMERCIAUX

John Cockerill Hamon ne possède pas de succursale.

6. POLITIQUE EN MATIERE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre des contrats libellés en devises, nous limitons les risques de change par la conclusion de contrats de change à terme afin de sécuriser le montant de nos recettes et de nos dépenses. Il s'agit de contrats de couvertures spécifiques, conclus au cas par cas pour chaque transaction.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A notre connaissance, aucun élément subséquent, de nature à avoir une influence significative sur les comptes, n'est survenu depuis le début de l'année 2023.

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT

Nous proposons à l'Assemblée Générale des actionnaires d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Perte de l'exercice : 129.997,99 €.
- Perte à reporter : 129.997,99 €.

Après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire, vous voudrez bien, conformément aux dispositions légales, statuer sur les comptes qui vous sont soumis et vous prononcer, par vote spécial, sur la décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire quant à l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2022

Fait à Seraing, le 22 janvier 2024

Le Conseil d'Administration

DocuSigned by:
STEPHANE VANDEPOORTAELE
2B46F65EF7574D3...

Monsieur Stéphane Vandepoortaele
Administrateur délégué

DocuSigned by:

11BEE1E08F104F4...

Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Anne-Françoise Laime
BA6DCBDC215F489...

Administratrice

Deloitte.



John Cockerill Hamon SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de John Cockerill Hamon SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de John Cockerill Hamon SA (« la société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Ce rapport du commissaire fait suite à notre rapport de carence établi le 28 juin 2023, qui vous a été adressé, en l'absence des documents nécessaires pour nous permettre d'établir notre rapport dans les délais requis.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de John Cockerill Hamon SA pour la première fois lors de cet exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 4 587 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 130 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception du fait que :
  - Les comptes annuels et le rapport annuel clôturés au 31 décembre 2022 n'ont pas été déposés à la Banque Nationale de Belgique dans les délais prescrits par l'article 3:10 du Code des sociétés et associations.
  - Les dispositions légales prévues à l'article 3:74 du Code des sociétés et associations relatives aux délais prévus pour remettre au commissaire les pièces par l'organe d'administration de la société n'ont pas été respectées.

Signé à Liège.

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par Julie Delforge

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: ....

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	*4,2*	*4,2*	.....
Temps partiel	1002	*1,0*	*1,0*	.....
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	*4,7*	*4,7*	.....
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	*4.144*	*4.144*	.....
Temps partiel	1012	*456*	*456*	.....
Total	1013	*4.600*	*4.600*	.....
Frais de personnel				
Temps plein	1021	*237.878*	*237.878*	.....
Temps partiel	1022	*26.176*	*26.176*	.....
Total	1023	*264.054*	*264.054*	.....
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	*3.558*	*3.558*	.....

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	.....	.....	.....
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	.....	.....	.....
Frais de personnel	1023	.....	.....	.....
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	.....	.....	.....

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	*12*	.....	*12,0*
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	*12*	.....	*12,0*
Contrat à durée déterminée	111	.....	.....	.....
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	.....	.....	.....
Contrat de remplacement	113	.....	.....	.....
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	*12*	.....	*12,0*
de niveau primaire	1200	.....	.....	.....
de niveau secondaire	1201	*2*	.....	*2,0*
de niveau supérieur non universitaire	1202	*1*	.....	*1,0*
de niveau universitaire	1203	*9*	.....	*9,0*
Femmes	121	.....	.....	.....
de niveau primaire	1210	.....	.....	.....
de niveau secondaire	1211	.....	.....	.....
de niveau supérieur non universitaire	1212	.....	.....	.....
de niveau universitaire	1213	.....	.....	.....
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	.....	.....	.....
Employés	134	*12*	.....	*12,0*
Ouvriers	132	.....	.....	.....
Autres	133	.....	.....	.....

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	*0,3*	*8,0*
Nombre d'heures effectivement prestées	151	*257*	*7.828*
Frais pour la société	152	*12.504*	*340.637*

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	*10*	*2*	*11,0*
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	*10*	*2*	*11,0*
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	*1*	5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802	*8*	5812	
Coût net pour la société	5803	*403*	5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031	*320*	58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	*83*	58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Droits et Engagements Hors Bilan.
Droit d'utilisation temporaire des marques Hamon et/ou de l'ERP et/ou du centre d'essai de Drogenbos aux sociétés du groupe Hamon non reprises par le groupe John Cockerill pour les seuls besoins de terminaison des projets en cours.
Cessionnaire : John Cockerill Hamon SA).

Utilisation temporaire des marques Hamon :
Le Cessionnaire s'engage à concéder un droit d'utilisation temporaire d'une des marques Hamon reprises à toutes les sociétés du groupe Hamon, qui ne seraient pas reprises par le Cessionnaire, pour les seuls besoins de terminaison des projets en cours à la date du 28 mai 2022 (ci-après le « Droit d'Utilisation Marque »). Ce Droit d'Utilisation Marque sera non exclusif de sorte que le Cessionnaire pourra lui-même utiliser toute marque Hamon sur le même territoire que celui de la société du groupe Hamon non reprise par le Cessionnaire demandant à bénéficier d'un Droit d'Utilisation Marque. Le Cessionnaire pourra, à titre exceptionnel, consentir à des filiales du groupe Hamon non reprise, un Droit d'Utilisation Marque pour des contrats de customer services conclus postérieurement au 28 mai 2022. S'agissant du repreneur de l'activité d'Hamon en Thaïlande uniquement, son Droit d'Utilisation Marque pourra porter sur une marque Hamon qui pourra être utilisée uniquement pour les seuls projets des activités aftermarket déjà contractualisés, exécutés, installés et utilisés sur le territoire de la Thaïlande. Ce Droit d'Utilisation Marque est consentie pour une durée de 10 ans, renouvelable d'un commun accord entre les Parties, et sans redevance. Ce Droit d'Utilisation Marque est non exclusif de sorte que le Cessionnaire pourra lui-même utiliser toute marque Hamon en Thaïlande.

Utilisation temporaire ERP :
Le Cessionnaire s'engage à concéder un droit d'utilisation temporaire de l'ERP pour une durée maximum d'un an à compter de la signature de la présente Convention (ci-après le « Droit d'Utilisation ERP »), à toutes les sociétés du groupe Hamon qui ne seraient pas reprises par le Cessionnaire, moyennant une licence ou tout autre contrat, pour un prix qui soit justifié par les coûts supportés par le Cessionnaire, outre une marge normale. Ce Droit d'Utilisation ERP, consenti au profit de toute société du groupe Hamon non reprise par le Cessionnaire, fera l'objet d'un contrat qui devra notamment prévoir que : (i) le coût total annuel d'exploitation de l'ERP, estimé par le Cessionnaire à plus de 2M€ HT, sera réparti mensuellement au prorata du chiffre d'affaires des sociétés utilisant l'ERP. Sur la base de l'exploitation actuelle de l'ERP, les sociétés du groupe Hamon détenues directement et/ou indirectement par la Curatelle représentent un coût total mensuel de 70.000 € HT, (ii) ce Droit d'Utilisation ERP s'entend dans sa configuration actuelle de sorte que le Cessionnaire n'a et n'aura aucune obligation de l'améliorer.